Enseignement en Charente



16.01 - Les aides aux activités de loisirs et de sports

Edition du : 29/10/2025

Les aides aux activités de loisirs et de sports

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

19 Avenue de l'Union - 16710 SAINT YRIEIX

Tel. 05 45 38 69 50

Email. contact@saintyrieix-16.fr - Site Web. http://www.saintyrieixsurcharente.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

Le Centre Communal d'Action Sociale peut apporter une aide financière sur votre cotisation pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

Conditions:

- Avoir de 6 à 18 ans et habiter sur la commune de Saint Yrieix.
- Pratiquer une activité sportive ou culturelle dans une association de Saint Yrieix
- Établir un dossier au vu des justificatifs de ressources et de charges du foyer pour le calcul d'un quotient familial attribuant ou non l'aide.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

31 boulevard Emile Roux, CS 60000 - 16917 ANGOULEME CEDEX 9 Tel. 05 16 09 50 00

Email. contact@lacharente.fr - Site Web. http://www.lacharente.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

LE PASS' CHARENTE NATATION

Le Pass' Charente Natation a pour objectif de faciliter l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive et plus particulièrement à l'apprentissage de la natation hors temps scolaire.

Le Pass' Charente Natation, qu'est-ce que c'est ?

Le Pass' Charente Natation permet de régler le coût d'un cycle de natation de 10 séances dans la limite de 100 €. Il se présente sous la forme d'un carnet

offrant 10 séances d'une valeur de 10€ et valable durant son année d'émission dans toutes les piscines publiques de Charente.

Les bénéficiaires :

Le Pass' Charente Natation s'adresse aux 6/16 ans dont la famille est allocataire de minima sociaux. Il peut également être accordé à l'un des parents ne sachant pas nager.

Les frais liés à l'apprentissage de la natation des enfants placés en Centre Départemental de l'enfance Leclerc Chauvin (CDELC) et au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont pris en charge par la Direction de la Protection de l'Enfance. Aucune demande de Pass' ne doit donc être remplie. L'offre est limitée à un Pass' Charente Natation par bénéficiaire. Un 2ème Pass' peut être attribué, si besoin, à un enfant qui n'aurait pas acquis l'intégralité de l'apprentissage de la natation lors de son 1er Pass. Le maître nageur doit obligatoirement compléter une attestation d'apprentissage de la natation qui se trouve à la fin de chaque carnet.

Comment ça marche ?

Les carnets sont attribués via les Maisons Départementales des Solidarités du Département de la Charente. Les travailleurs sociaux sont chargés de repérer les familles éligibles au dispositif et d'adresser un bulletin de demande au service des sports du Département, préalablement rempli, signé et validé par le responsable de Maison Départementale des Solidarité.

Le service des sports renvoie à la famille un carnet nominatif accompagné d'un courrier du Président.

Le bénéficiaire règle ensuite directement à l'aide de ce carnet le coût du cycle de natation auprès du maître nageur de la piscine partenaire de son choix.

LE PASS' CHARENTE MUSIQUE

Mis en place par le Département de la Charente, le dispositif permet l'accès à l'Ecole Départementale de Musique au plus grand nombre par un tarif préférentiel pour l'inscription de nouveaux élèves issus de familles bénéficiaires des minima sociaux et la mise à disposition gratuite des instruments de musique dans la limite du parc instrumental de l'EDM.

Les inscriptions s'effectuent auprès de la Maison Départementale des Solidarités du secteur de résidence :

Barbezieux, Brie, Chabanais, Chalais, Champagne-Mouton, Chasseneuil, Châteauneuf sur Charente, Confolens, Hiersac, Jarnac, La Rochefoucauld, Mansle, Montbron, Montmoreau, Rouillac, Ruffec ou Villebois-Lavalette.

DIRECTION DES SPORTS DE LA VILLE D'ANGOULEME

2 place de Bourgine - 16000 ANGOULEME

Tel. 05 45 92 43 14

Email. sports@mairie-angouleme.fr - Site Web. http://www.angouleme.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

AIDE A LA LICENCE SPORTIVE

Pour en bénéficier, il suffit de résider à Angoulême, être scolarisé en école maternelle, élémentaire ou en collège et remplir les conditions de revenus. Il faut également que l'association sportive choisie soit sur la Ville d'Angoulême (sauf si la discipline sportive n'existe pas sur la commune).

Pour compléter votre dossier, trois documents sont nécessaires :

- 1 Attestation de ressources à retirer auprès de la CAF (avec le nom des enfants à charge et le coefficient familial)
- 2 Attestation de l'association sportive précisant la coût de la licence et de la cotisation
- 3 Certificat de scolarité

Déposez le dossier complet à la Direction des sports qui vous remettra une attestation précisant le montant de la participation de la Ville. Vous ne réglerez ensuite au club que la part restante à votre charge.

STAGES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

La Direction des sports de la Ville d'Angoulême propose, pour les enfants de 8 à 15 ans, résidant dans la commune, des stages sportifs Pendant une semaine, de 8h à 17h30. Le tarif (comprenant le repas de midi) est établi en fonction du quotient familial.

Pour connaître le programme des vacances et s'inscrire : Direction des Sports, 05 45 92 43 14

MAIRIE DE GOND PONTOUVRE

Place de l'Hôtel de Ville BP 20537 - 16160 GOND PONTOUVRE Tel. 05 45 68 72 40 - Fax. 05 45 68 87 70

Email. ville@gond-pontouvre.fr - Site Web. http://www.gond-pontouvre.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

Afin de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des enfants gonpontolviens de moins de 18 ans, le CCAS attribue une aide en fonction des ressources de la famille.

Cette aide reste limitée par enfant et par an :

- 1 aide centre de loisirs ou colonie de vacances plafonnée à 90€/an
- 1 aide activité sport ou culture plafonnée à 90€/an

Ces aides ne pourront être appliquées qu'à des associations ayant leur siège social dans la commune ou à défaut des associations ou organismes extérieurs à la commune, si l'activité n'est pas représentée dans la commune.

Munissez vous de votre livret de famille et de vos ressources et l'attestation du sport ou du loisirs effectué par votre enfant.

MAIRIE DE LA COURONNE

1 Place de l'Hôtel de Ville - 16400 LA COURONNE Tel. 05 45 67 28 11 - Portable. 0786608689 Email. accueil@lacouronne.fr - Site Web. http://www.lacouronne.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

Contacter le Centre Communal d'Action Social (CCAS Mme MOUNIER) pour obtenir une aide financière (dossier à établir) pour les activités sportives qui ont lieu sur la commune.

MAIRIE DE LINARS



6 rue de la Mairie - 16730 LINARS Tel. 05 45 25 15 15 - Fax. 05 45 25 15 10 Email. mairie@linars.fr - Site Web. http://www.linars.fr

ACTIVITES DE CET ORGANISME

Bénéficiaires : Personnes résidentes et adhérentes à une association de Linars ou à une entente communale avec la commune.

Cette aide de 50€ maximum (selon quotient familial) est par année civile.

Elle peut aider soit au paiement de la licence ou de la cotisation, soit à l'achat de matériels.

Ce document est le complément départemental - Charente - aux fiches nationales Actuel-CID.

Les fiches sont éditées par le Centre Information Jeunesse d'Angoulême avec la collaboration d'INFO16 à Cognac

Centre Information Jeunesse Angoulême - 4 rue de la Place du Champ de Mars - 16000 ANGOULEME - Tél. 05 45 37 07 30 - Fax. 05 45 37 07 31 Courriel. cijangouleme@info-jeunesse16.com - Site Internet. www.info-jeunesse16.com

INFO 16 - 53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC - Tél. 05 45 82 62 00 - Fax. 05 45 82 58 95 Courriel. info16cognac@wanadoo.fr - Site Internet. www.info16cognac.fr